



Ordonnance de télécom CRTC 2009-750

Ottawa, le 2 décembre 2009

Le Conseil **approuve provisoirement** la demande tarifaire suivante. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Requérante	Avis de modification tarifaire	Date de la demande	Date d'entrée en vigueur
La Compagnie de Téléphone de Warwick	48 48A	le 16 novembre 2009 le 23 novembre 2009	le 1 ^{er} janvier 2010

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant: <http://www.crtc.gc.ca>